

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education Question n°213  
de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des  
Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012024**

**Signataire : ML/SRC**

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Djamila KHELAF

**OBJET : Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès -Robert Doisneau**

**EXPOSE :**

Par délibération du 30 Juin 2011, la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal a été approuvée.

Il convient, pour la rentrée scolaire 2012/2013, de prendre un avenant n°1 à ladite convention, afin de mettre en place un accueil matinal avant la classe, permettant ainsi de répondre aux besoins des familles ne disposant pas de solution de garde.

La prise en charge de ce nouveau service assuré par l'Association parentale « B'DREAMS » est répartie de manière égale entre les deux villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, sous forme de subvention à l'association, à hauteur de 6 500 € par an et par ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès -Robert Doisneau.

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

N° 213

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012024**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET :Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès -Robert Doisneau**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L21-2129 et L21-2221 et L21-2133,

Vu la délibération du 30 juin 2011 approuvant la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès/ Robert Doisneau,

Vu le budget communal,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès -Robert Doisneau,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE :** Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Maria Casarès -Robert Doisneau.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué